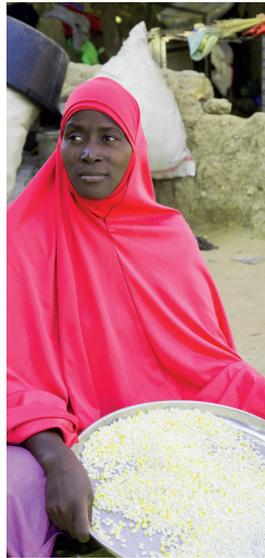




Financé par l'Union européenne



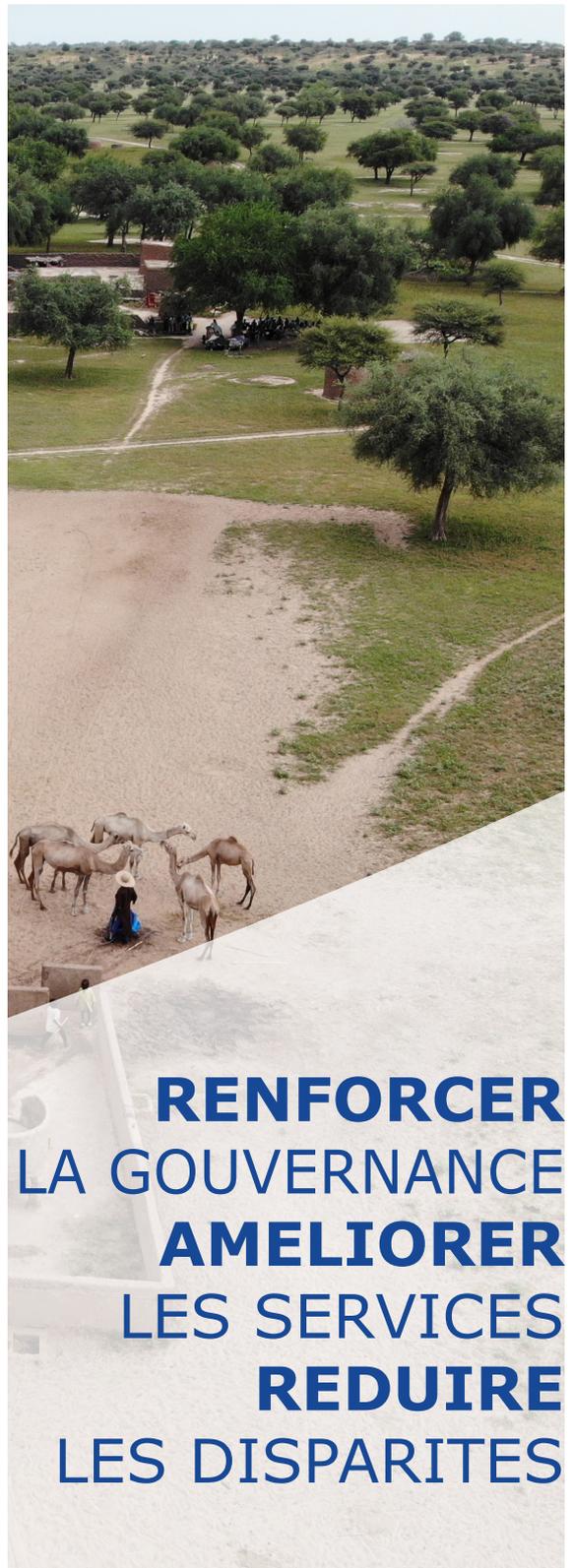
# CRS/ SANAD

Synthèse du rapport de capitalisation  
Contrat de Réforme Sectorielle  
2016-2021



L'assistance technique est menée par AFC





**RENFORCER  
LA GOUVERNANCE  
AMELIORER  
LES SERVICES  
REDUIRE  
LES DISPARITES**

## Le CRS-SANAD

Le Contrat de Réforme Sectorielle en appui aux secteurs de la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et du Développement Agricole Durable (CRS-SANAD) est une convention de partenariat entre l'Union européenne (UE) et la République du Niger.

Le CRS-SANAD a été élaboré en 2016 pour soutenir la mise en œuvre du 2ème plan d'action de la stratégie de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

2016-2021

Budget  
global CRS-  
SANAD  
**243**  
millions  
d'euros

**CRS-SANAD** : appuyer les efforts du gouvernement de la République du Niger en vue d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir une croissance durable et inclusive et de consolider et améliorer la gouvernance démocratique et économique.

SECURITE ALIMENTAIRE	SECURITE NUTRITIONNELLE	AGRICULTURE DURABLE
-------------------------	----------------------------	------------------------

Budget  
global I3N  
**2 357**  
millions  
d'euros

**INITIATIVE 3N** : « contribuer à mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». Elle vise spécifiquement à « renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes ».

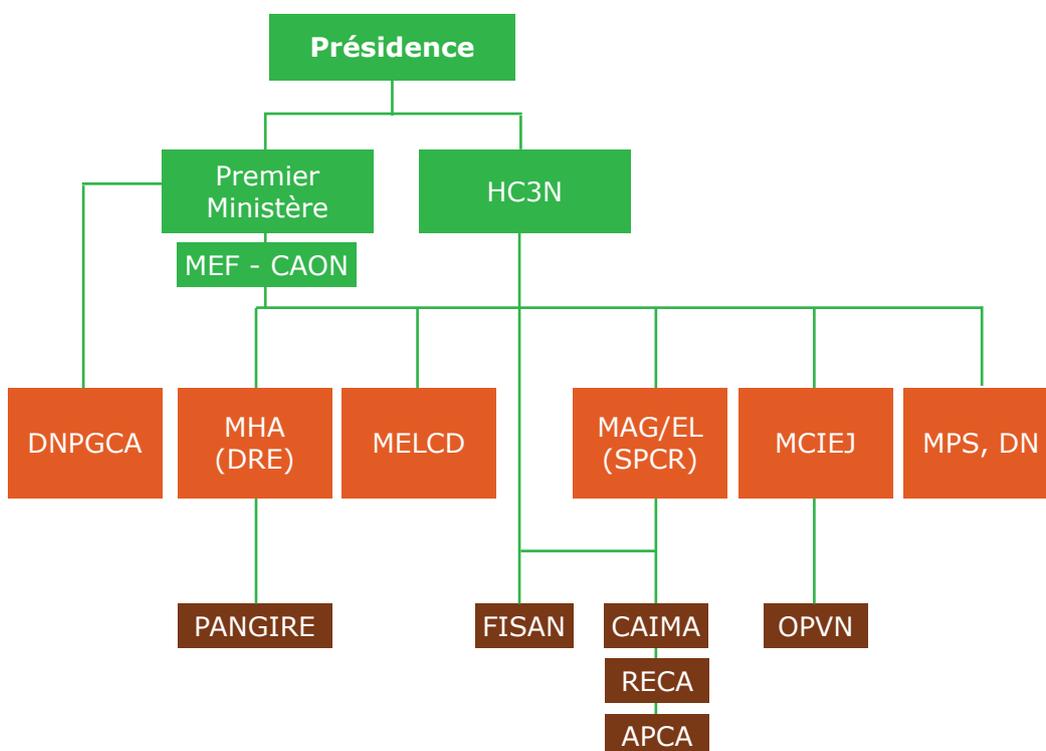
Le soutien à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle contribue à renforcer la résilience de la population nigérienne face aux chocs extérieurs et aux aléas climatiques.

# Les parties prenantes

Le Haut Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N) est chargé particulièrement de coordonner, d'impulser, de suivre et d'évaluer les interventions des acteurs (ministères et autres structures) dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable.

Les ministères et administrations concernés assurent la maîtrise d'ouvrage des différents programmes stratégiques. Ils définissent leurs plans, programmes et projets pour les branches d'activités relevant de leurs tutelles respectives tout en se conformant aux orientations stratégiques de l'Initiative 3N.

Les maîtres d'œuvre de l'Initiative 3N sont : les directions et services techniques centraux et déconcentrés (STD) des ministères sectoriels, les établissements publics, le secteur privé, les ONG, les organisations professionnelles (OP).



*Coordination et facilitation de l'Initiative 3N*

*Maîtrise d'ouvrage des programmes stratégiques de l'Initiative 3N*

*Etablissements publics sous contrats de performance avec leur ministère de tutelle*

# Modalités d'intervention

L'intervention du CRS-SANAD comprend les modalités complémentaires suivantes :

## Appui budgétaire

231 M€ - 95% du CRS-SANAD

2 décaissements par an

Tranche fixe / variable

## Dialogue politique & suivi évaluation

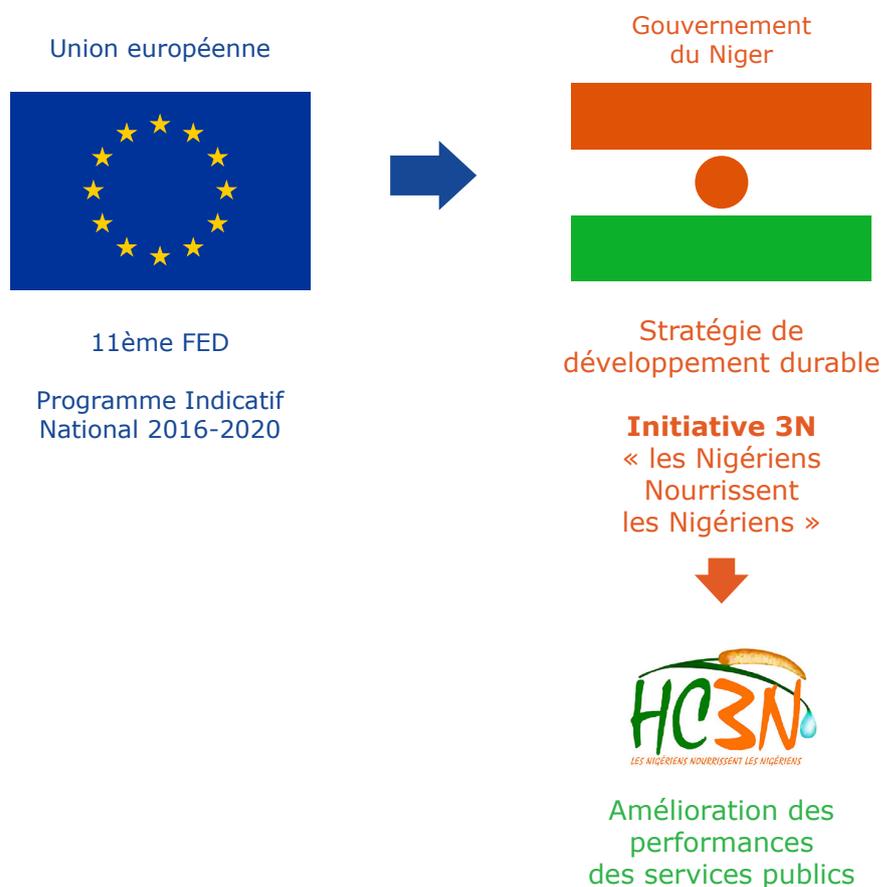
Multi niveaux, multi acteurs

Evaluation régulière & Revues conjointes

## Appui complémentaire

12 M€ - 5% du CRS-SANAD - Assistance technique générale & spécifique

L'objectif d'assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et le développement de l'agriculture durable est fortement soutenu au niveau politique, par une politique multisectorielle spécifique et un portage institutionnel à très haut niveau.



# Appui budgétaire et indicateurs de performance

Il est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public du Niger si les conditions de paiement convenues dans le contrat sont remplies.

L'appui budgétaire est directement lié aux réformes et aux résultats en matière de développement du secteur SANAD. Le suivi des progrès réalisés est effectué sur la base d'indicateurs fixés de façon concertée.

Les montants transférés sont utilisés conformément au système de gestion des finances publiques propre au Niger et la responsabilité de la gestion des ressources lui incombe.

Le transfert est effectué sur la base de deux décaissements par an. Le premier a lieu à la fin du premier semestre (mois de juin), si les critères d'éligibilité sont respectés (tranche fixe). Le second est déclenché à la fin de l'année (mois de décembre), si les critères d'éligibilité sont respectés et les indicateurs de performance fixés atteints (tranche variable).

*Des indicateurs de performance définis en concertation, en lien avec le dispositif de suivi évaluation de l'initiative 3N*

## Condition générale (tranche fixe)

Stabilité macroéconomique  
Gestion des finances publiques  
Transparence et contrôle du budget  
Politique nationale et sectorielle

## Performances (tranche variable)

**Développement de l'agriculture durable** : réforme foncière, gestion des ressources naturelles, gestion et redevabilité des financements du secteur, pilotage des réformes du secteur, etc.

**Sécurité alimentaire** : augmentation et amélioration de la couverture des besoins des ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Sécurité nutritionnelle** : réduction des disparités géographiques et de genre dans l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement de base.

*Le CRS SANAD a défini 12 Indicateurs de Tranche Variable (ITV)*

La durée opérationnelle est de 60 mois (2016-2021). L'appui budgétaire concerne 95% du montant du CRS SANAD : 231 M€ sur 5 ans, avec une répartition variable selon les années.



## Les contrats de performance sous sectoriels

*Des établissements publics plus performants grâce à de nouveaux outils pour les ministères de tutelle*

Le CRS intègre des contrats de performance au niveau sous sectoriel, généralement entre un établissement public et son ministère de tutelle.

Les contrats de performance constituent un outil de bonne gouvernance, d'appréciation des activités et de suivi par les ministères de tutelle ; l'analyse des progrès et difficultés rencontrées permet d'en tirer des leçons utiles.

Deux exemples :

Entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et le Réseau des Chambres d'Agriculture au Niger (RECA) : professionnalisation et représentation des organisations de producteurs agricoles.

Entre le ministère du Commerce et l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) : amélioration de la disponibilité alimentaire en soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire.

# Le dialogue politique

Il s'agit du dialogue sectoriel sur la mise en œuvre de l'Initiative 3N à travers les cadres prévus à cet effet. Le CRS-SANAD a contribué à développer des outils et instituer des espaces de concertation.

## Dialogue opérationnel

Interaction permanente entre la délégation de l'UE, l'Ordonnateur National (CAON), l'HC3N et les points focaux des ministères et institutions concernés > groupes de travail techniques

## Dialogue bilatéral

Dialogue entre la DUE et le HC3N sur la mise en œuvre de l'appui budgétaire et de l'appui complémentaire.

## Dialogue stratégique

Mené à travers des réunions formelles et régulières entre les institutions et leurs partenaires lors des Comités Multisectoriels de Pilotage de Programme Stratégique (CMPS) et des Revues Annuelles Conjointes (RAC)

En particulier, les revues sectorielles annuelles constituent pour le HC3N, les ministères et structures impliquées, les partenaires techniques et financiers, la société civile et le secteur privé des opportunités d'échanges sur la politique du secteur, la qualité de la programmation des activités prévues et leur mise en œuvre et également sur la mobilisation effective des ressources et la structure et la qualité des dépenses effectuées.

Elles permettent l'analyse des performances des programmes stratégiques du plan d'action de l'Initiative 3N. Elles favorisent l'amélioration des performances sur la base des progrès réalisés, mais aussi des faiblesses et lacunes qui existent et appellent à l'identification et la formulation de recommandations.

La contribution directe de l'UE au budget de l'Etat fournit la légitimité et l'opportunité d'engager ce dialogue. C'est un dialogue de haut niveau qui se déroule sous la direction du ministre des Finances, avec les représentants compétents disponibles au niveau de l'UE et les ministres sectoriels.

La valeur ajoutée d'un CRS consiste souvent à soutenir le rythme des réformes et à améliorer l'efficacité et l'efficacé des dépenses sectorielles.

*De la qualité du dialogue, dépendent le suivi des indicateurs de performance et la bonne coordination des parties prenantes pour l'avancée des réformes sectorielles.*



*Ce dialogue est nécessaire à tous les niveaux : depuis les territoires jusqu'aux directions centrales et à haut niveau.*



Dans le cadre du dialogue sur la politique sectorielle (Initiative 3N), le HC3N a coanimé avec la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON) les réunions du Groupe Technique de Travail (GTT), réunions au cours desquelles les rapports de décaissements sont discutés.

L'existence des Plans d'Action quinquennaux de l'Initiative 3N (2012-2015, 2016-2020) a influencé de nombreuses politiques et stratégies sous-sectorielles (strategie du DNP/GCA/Filets sociaux, Politique Nutrition, Recherche Agronomique, foncier, ...) qui sont explicitées dans les notes thématiques de cette capitalisation.

# Amélioration de la gouvernance

Dans son mandat d'animation, de coordination, d'impulsion des réformes, de facilitation des études, de mobilisation des financements des programmes stratégiques de l'Initiative 3N, le HC3N a entrepris plusieurs réformes visant à rendre la gouvernance du secteur plus performante.

Depuis l'année 2016, un processus de réflexion et d'introspection a été engagé afin d'analyser les insuffisances du dispositif de pilotage et de gouvernance du secteur porté par le HC3N mais également les besoins en renforcement de l'institution en charge de la gouvernance elle-même.

Le portage à un haut niveau et la mise en place des instances de gouvernance à tous les niveaux (central, déconcentré et décentralisé) constituent des progrès indéniables.

# Mobilisation des financements

L'objectif du programme était de mettre en œuvre l'approche budget programme afin d'assurer le financement des investissements prioritaires du secteur et d'obtenir un effet tangible des dépenses publiques sur l'activité économique.

**Le Ministère des Finances a mis en œuvre un programme de réformes de la gestion des finances publiques assorti d'un cadre logique dont l'objectif global était de « mettre en place un système de gestion de finances publiques efficace, efficient et transparent permettant de consolider ses fonctions fondamentales ».**

Cette réforme budgétaire a fait passer la gestion budgétaire de la logique des moyens à une logique de résultats en instaurant de nouvelles règles pour l'élaboration, l'exécution, le contrôle et le suivi du budget de l'État, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité de la dépense et, à travers elle, les politiques publiques.

*Audit  
organisationnel  
du HC3N*

*2018 : création  
des Comités  
Multisectoriels  
de Pilotage de  
Programmes  
Stratégiques  
(CMPS)  
redynamisés.*

*Efficacité et  
logique axée  
sur les résultats*

*Le secteur  
SANAD est l'un  
des premiers  
secteurs à  
avoir intégré  
cette réforme  
des finances  
publiques dans  
la planification,  
le suivi et  
la mise en  
œuvre de  
l'Initiative 3N.*

La mise en œuvre de la réforme a permis de maintenir le taux d'allocation budgétaire du secteur entre 2016 et 2020 autour de 10 à 12% dans le respect des engagements de Maputo (à l'exception de l'année 2017 du fait de l'influence du choc sécuritaire).

*Financement Initiative 3N 2016-2020 :*

*118 projets et 1300 milliards FCFA mobilisés, sur 1543 milliards FCFA prévus par le plan d'action*

*Accroissement des ressources propres : 40%*

*Taux de consommation des crédits : de 40% en 2016 à plus de 90% en 2019*

*Irrigation et approvisionnement en intrants : 50% du budget de l'Initiative 3N*

Avec l'appui du CRS-SANAD dans sa condition générale, le HC3N encadre le processus de programmation, budgétisation des sous-secteurs lors de l'élaboration des lois de finances, mais également le processus des Revues de Dépenses Publiques (RDP).

Les ministères et le HC3N ont effectué un plaidoyer budgétaire important pour la loi de finances 2018, mais également dans le cadre de la préparation de la loi de finances rectificative 2017 en se basant sur ces nouveaux outils auprès du ministère des Finances.



# Capitalisation des succès du CRS-SANAD



## Prévention, gestion et atténuation des crises multiples

Production et analyse, en temps utile, des éléments d'information et d'aide à la décision nécessaires à la programmation des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires

**(DNP-GCA : renforcement institutionnel et organisationnel, adaptation aux crises multiples)**

Meilleur calibrage du plan de soutien en fonction des disparités socioéconomiques et géographiques, et performance accrue des mesures de soutien

**(Filets sociaux, achats locaux, vente à prix modérés, etc.)**

Amélioration du suivi de terrain, concertation locale

**(EPER : Enquête de prévision et d'estimation des récoltes)**



Ménages et territoires ruraux



## Développement agricole durable : adaptation et résilience

Amélioration du dialogue entre services à tous les niveaux

**(dialogue politique, revues conjointes)**

**Réforme des finances publiques, bonne gouvernance (CAON)**

**Réformes des politiques sectorielles (HC3N)**

*L'ensemble des parties prenantes ont été invitées à valoriser leurs expériences dans le cadre de cette capitalisation.*

*Les éléments représentés dans le schéma ci-contre ont tous fait l'objet d'une analyse approfondie dans le rapport de capitalisation et dans les notes thématiques.*

*Ils ont également alimenté des supports de communication grand public : spots vidéos, magazines audio, émissions et débats.*

*Une vidéo longue synthétise l'ensemble.*

Conseil et financement agricole, structuration et professionnalisation des Organisations de Producteurs, achats locaux

**(MAGEL : contrat de performance avec le RECA, MCIEJ : contrat de performance avec l'OPVN)**

Promotion et suivi des bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles

**(MELCD : Suivi des terres restaurées (SITR), Gestion Durable des Terres (GDT), Produits Forestiers non ligneux (PFNL) ; MHA : Suivi des nappes alluviales (SISNA-PANGIRE)**

Sécurisation foncière et prévention des conflits

**(Secrétariat Permanent au Code Rural : Schémas d'Aménagement Foncier régionaux)**

# Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires

## Indicateur de performance CRS-SANAD :

Degré et qualité de couverture des besoins des ménages en insécurité alimentaire sévère assurés dans les délais par le DNP-GCA.

### Plans de soutien

(moyenne annuelle 2015-2020)

Population cible :

1.85 million de personnes

Population bénéficiaire :

1.5 million de personnes

> Taux de réalisation moyen : **84%**



### Progression du taux de réalisation de la Cellule Crises Alimentaires

88% en 2015,

> Plus de **160%** entre 2018 et 2020.



**SUIVRE  
LA VULNERABILITE  
PREVENIR  
LES CRISES  
DYNAMISER  
LE MARCHE LOCAL**

*Audit institutionnel et organisationnel*

*Administration de mission unifiée*

*Création de la Cellule Filets Sociaux*

## Evolution institutionnelle et organisationnelle du DNP-GCA

Le DNP-GCA vise « la prévention, l'atténuation, la gestion et le relèvement précoce des incidences des crises alimentaires, pastorales et nutritionnelles affectant les populations nigériennes ».

Le CRS-SANAD a contribué à l'évolution institutionnelle et organisationnelle du DNP-GCA, afin d'améliorer sa performance au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Nigériens. Une Cellule Filets Sociaux a été créée.

*Adaptation du plan de soutien 2020 à la crise COVID-19*

*Déploiement des filets sociaux en milieu urbain:*

*500 000 femmes bénéficiaires*

## Amélioration du suivi de la vulnérabilité et adaptation aux crises multiples : sécuritaire, climatique, sanitaire

En amont, le CRS-SANAD a contribué à améliorer l'anticipation et la gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise par l'amélioration du dispositif de l'enquête prévision et d'estimation des récoltes (EPER).

Cet appui contribue à la production et analyse, en temps utile, des éléments d'information et d'aide à la décision nécessaires à la programmation des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Le plan de soutien annuel est désormais mieux calibré et adapté au contexte de l'évolution des crises et aux disparités géographiques, ainsi qu'au renforcement de la coordination du dispositif.

*Augmentation des achats locaux (tonnes) :*

*2017 : 3000 t*

*2019 : 17600 t*

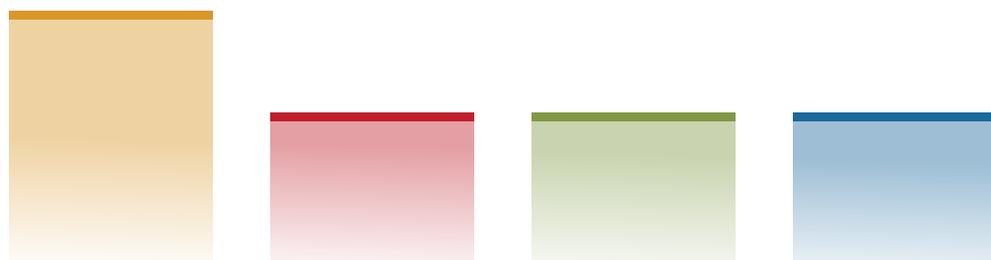
*2021 : 45 000 t (prévision)*

*Une stratégie nationale élaborée*

## Renforcement de la part de la production locale dans le stock national de sécurité

Le CRS-SANAD a accompagné le DNP-GCA à renforcer la part de la production locale dans le stock national de sécurité, avec un effet appréciable sur les revenus des producteurs et la professionnalisation de leurs organisations.

L'élaboration de la Stratégie nationale d'achats locaux d'aliments aux petits producteurs (SNALAPP) a permis le renforcement du dialogue avec les parties prenantes, notamment les Organisations de Producteurs (OP) et le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA). La contribution des partenaires autour d'un comité paritaire et le rôle joué par l'OPVN ont concouru au succès de l'opération



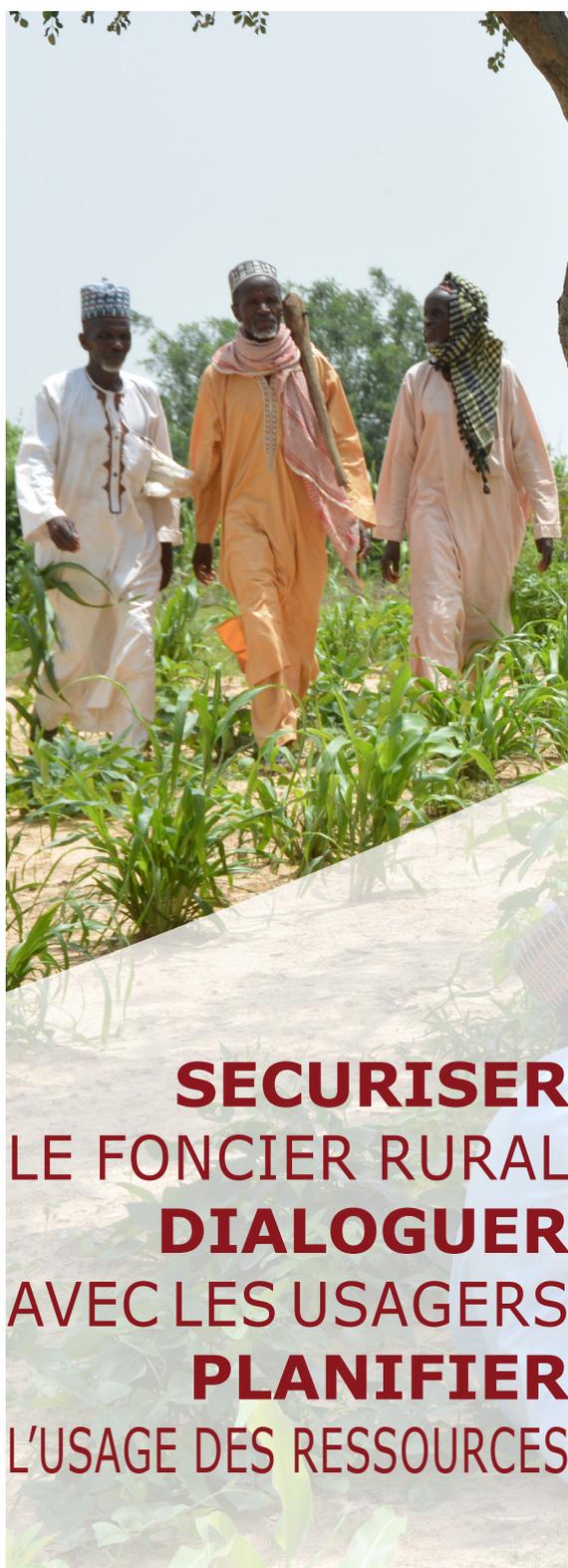
# Sécurisation du foncier rural

Secrétariat Permanent au Code Rural

## Les réalisations

SAF achevés : Dosso (2018) et Maradi (2020)

SAF en voie d'adoption  
avec l'appui du  
CRS-SANAD:  
Tillabéri, Zinder



**SECURISER**  
**LE FONCIER RURAL**  
**DIALOGUER**  
**AVEC LES USAGERS**  
**PLANIFIER**  
**L'USAGE DES RESSOURCES**

## La sécurisation du foncier, un enjeu majeur

*Surfaces en terres arables par agriculteur (ha)*

1980 : 12 ha

2005 : 5 ha

2012 : 1 ha

Au-delà des effets du changement climatique, la forte croissance démographique du Niger a entraîné la raréfaction des terres arables et une pression accrue sur celles-ci, limitant leur accès pour les petits producteurs et les personnes vulnérables et contribuant à la multiplication des conflits.

On assiste à l'avancée du front agricole et au développement de la petite irrigation dans un contexte de désertification et de changement climatique. L'accaparement des terres pastorales, massifs forestiers et terres agricoles, au profit du privé et de l'urbanisation non contrôlée, est en augmentation.

### Les SAF

Le Secrétariat Permanent du Code Rural (SPCR) a récemment mis en place des outils de sécurisation du foncier. Les schémas d'aménagement foncier (SAF), documents adoptés au niveau régional, ont pour objectif de préciser les espaces destinés aux diverses activités rurales ainsi que les droits qui s'y exercent.

Ces schémas permettent aux populations locales, en particulier les éleveurs et les agriculteurs, une utilisation plus efficace et coordonnée des ressources naturelles et des espaces, qu'ils soient à usage partagé ou privé.

Couplés aux actions de sensibilisation des services du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG/EL), ils contribuent à la diminution des conflits entre usagers, qui disposent désormais d'informations et de règles fiables pour une gestion durable et responsable du foncier.

### Le SIFR

Le Système d'Information du Foncier Rural en abrégé SIFR est une application de collecte, de traitement et d'analyse des données sur le foncier rural. Le SIFR se veut être un outil de sécurisation et de gestion décentralisée des droits fonciers reconnus par l'État.

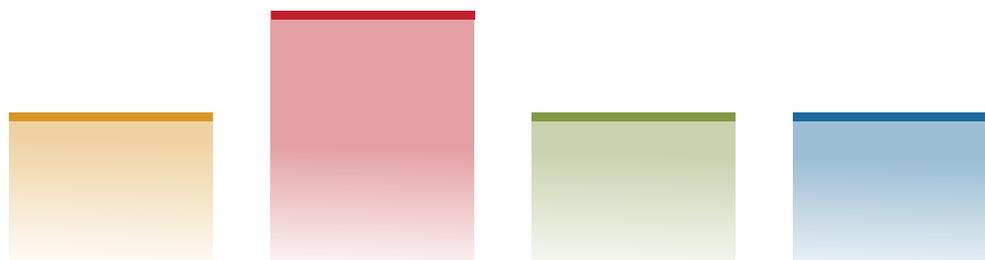
L'application permet la saisie des données sur les Ressources Individuelles (RI), la saisie des données sur les Ressources Partagées (RP), la saisie des données sur la gestion des conflits, la consultation des données statistiques et indicateurs sur les ressources individuelles, partagées et les conflits, la visualisation des données géographiques.

**15,8 milliards de francs**

**CFA : c'est le montant du plan quinquennal associé au SAF de Maradi**

**Un processus participatif et inclusif :**

*« Pour l'élaboration de son SAF, la Région de Maradi a bénéficié d'un appui de la Coopération Suisse et de l'Union Européenne et de la participation de tous les acteurs »*



# Promotion et suivi de la gestion durable des terres

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la désertification,  
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

« Le Niger est devenu un pays pilote en matière de restauration et de gestion durable des terres »



**RESTAURER**  
LES TERRES  
**GERER**  
LES RESSOURCES  
**PRODUIRE**  
DURABLEMENT

## Promotion des pratiques de GDT : l'exemple de la Régénération Naturelle Assistée

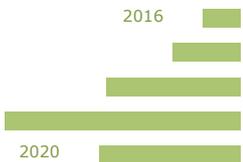
2014 :  
adoption  
d'un Cadre  
Stratégique  
d'Investissement  
sur la Gestion  
Durable des  
Terres (CSIN/  
GDT)

La gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement constituent un des piliers essentiels pour assurer la durabilité de la base productive et la résilience face aux variations et changements climatiques et aux divers chocs. Le Niger est devenu un pays pilote en matière de restauration et de gestion durable des terres, avec par exemple des superficies significatives aménagées avec des cordons pierreux, des demi lunes ou encore du zaï.

La RNA au  
Niger :

En 5 ans,  
400 000 ha

## Suivi informatisé de la restauration des terres (SITR)



Le Système d'information sur les Terres Restaurées a été créé en 2018 et opérationnalisé entre 2019 et 2020. Il fait partie du Système d'Information sur l'Environnement National (SIEN). Il vise à fournir un accès public en temps réel aux efforts de restauration des terres réalisés.

### **PANGIRE**

Le Plan d'Action  
National  
de Gestion  
Intégrée des  
Ressources  
en Eau a été  
adopté en 2017  
(horizon 2030)

## Le suivi informatisé des nappes alluviales (SISNA)

Le CRS-SANAD a contribué à la mise en place d'un système national opérationnel de monitoring des nappes phréatiques (SISNA) dans le cadre du PANGIRE. Le SISNA permet d'établir la situation des nappes et d'en informer les collectivités, services techniques et organisations d'utilisateurs de l'eau et de producteurs. C'est un outil opérationnel contribuant à la prévention et à l'adaptation aux aléas climatiques.

La production  
de quelques  
PFNL au  
Niger:

## Développement des Produits Forestiers Non Ligneux : des filières durables génératrices de revenus

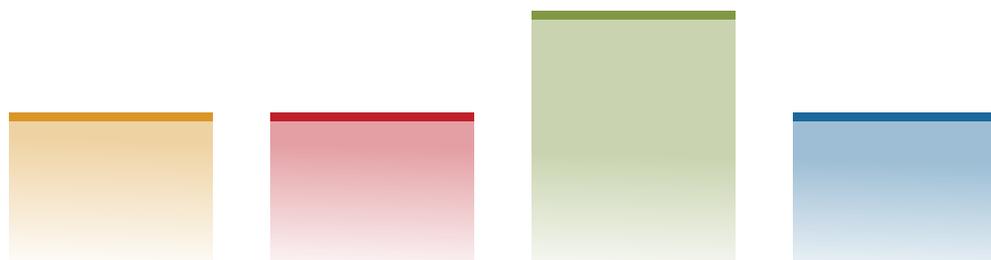
En 2019, il a  
été produit :

6 259 tonnes  
de moringa,

97 tonnes  
de gomme  
arabique,

22 742 litres  
de miel

Un des objectifs de l'Initiative 3N est de pousser les Nigériens à adopter un comportement d'achat et de consommation favorables aux produits agro-sylvopastoraux locaux. La promotion des filières et chaînes de valeur PFNL est un des moyens d'atteindre cet objectif. Les PFNL contribuent à la sécurité nutritionnelle des populations.



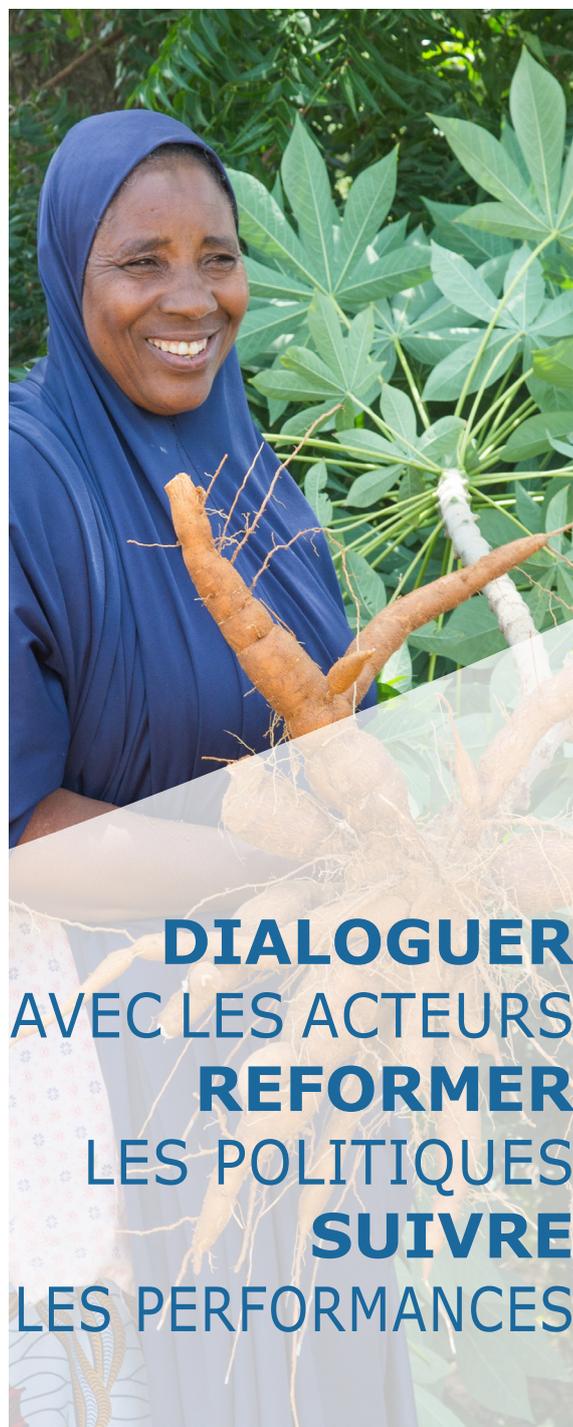
# Amélioration des services au profit du monde agricole

## Contrats de performance

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) et Réseau des Chambres d'Agriculture au Niger (RECA) ; Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA)

Banque Agricole du Niger (BAGRI) et Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)

Ministère du Commerce et de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MCIEJ) et Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN)



**DIALOGUER**  
AVEC LES ACTEURS  
**REFORMER**  
LES POLITIQUES  
**SUIVRE**  
LES PERFORMANCES

*Les actions portent sur les réformes, les outils et mécanismes de gestion, de programmation, de suivi évaluation, de l'animation des instances de gouvernance et de renforcement de capacité des acteurs se sont traduites, entre autres, par le développement d'approches innovantes dans l'élaboration de l'offres de services, en particulier pour le monde agricole.*

L'amélioration de ces services est essentiellement passée par le renforcement d'établissements publics sous tutelle comme la CAIMA, l'OPVN, les établissements de mission comme le RECA, la BAGRI et le FISAN au travers de ces contrats de performance.

## Financement, professionnalisation et représentation des organisations de producteurs agricoles

Le RECA a été renforcé dans son mandat d'interface national entre l'Etat et les organisations de producteurs et vice-versa, et de la professionnalisation de l'ensemble des structures professionnelles. Institution professionnelle avec autonomie de gestion, elle a désormais une ligne inscrite sur le budget National. Le RECA est par ailleurs devenu incontournable au Niger pour représenter les producteurs et organiser l'appui conseil à la profession.

L'appui vise également à renforcer les capacités financières de la Banque agricole du Niger (BAGRI) à délivrer le crédit agricole d'une part et d'autre part assurer l'opérationnalisation du FISAN, récemment mis en place par le Gouvernement.

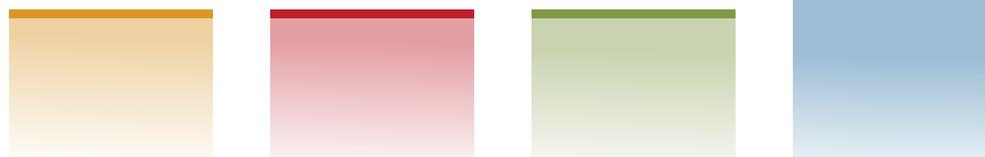
Le Système National de Conseil Agricole (SNCA) et le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) constituent des avancées majeures impulsées par l'action des indicateurs de performance du CRS-SANAD.

## Amélioration de la disponibilité alimentaire en soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Le contrat visait particulièrement à l'amélioration de la performance de l'OPVN par le renforcement institutionnel de l'Office, et à l'amélioration de la communication par l'élaboration et la diffusion des rapports des principales activités.

Le renforcement des capacités de l'OPVN a été assuré par l'amélioration de la gouvernance à travers l'appui à la mise en place de la comptabilité analytique, et un audit organisationnel/fonctionnel et appui en Gestion des Ressources Humaines (GRH).

*Les achats de céréales par l'OPVN : entre 50 et 80 000 tonnes par an depuis 2017*





Synthèse du rapport de capitalisation du CRS-SANAD

Contrat de Réforme Sectorielle - Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, développement Agricole Durable.

Entre la République du Niger et l'Union européenne.

© 2021. Tous droits réservés.



Financé par l'Union européenne

